

Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2008

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2008, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à deux reprises : le 19 juin et le 18 septembre.

A) Le 19 juin, la Commission a examiné les rapports suivants :

- Crématorium - Délégation de service public
- Rapport d'activités 2007 du Service de l'Eau
- Rapport d'activités 2007 du Service de l'Assainissement.

Les discussions relatives aux deux derniers rapports ont porté essentiellement sur le prix de l'eau, le budget du service de l'eau, la qualité de l'eau, les travaux sur la conduite d'eau salée de Miserey au centre de balnéothérapie de Besançon, la méthanisation des boues. Les services concernés ont répondu aux questions posées par les associations.

La Commission s'est prononcée favorablement sur ces rapports. Une visite des bassins d'orage de Clairs-Soleils et de dépollution Tristan Bernard a été organisée pour les membres de la commission avant la tenue de la réunion, une dizaine de personnes y ont participé.

B) Le 18 septembre, la Commission a examiné :

➤ les rapports d'activité 2007 des services délégués suivants :

- camping de Chalezeule
- casino municipal
- centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère
- centre équestre
- crématorium et opérations funéraires
- opéra théâtre
- réseau câblé
- chauffage urbain de Planoise
- distribution publique de gaz
- Citadelle.

Concernant ces rapports, les questions ont porté notamment sur le réseau câblé et les difficultés à joindre Numéricâble, le chauffage urbain de Planoise (problème de facturation incompréhensible et coût du chauffage), la Citadelle (accès).

➤ le rapport relatif au renouvellement de la délégation de service public du Casino de la Mouillère.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun de ces rapports.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à en prendre note.

Le Conseil Municipal a pris note de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.